

# JOURNAL DE VALBOIS N°26 OCTOBRE 2019

A l'occasion de la SAINT-HUBERT,

L'ACCA de VALBOIS vous invite

à Savonnières où

une messe sera célébrée à l'Eglise avec
les Sonneurs de Cor de chasse

Inscriptions affouages

**Info Gendarmerie** 

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2019

Les Ecrevisses

# **MAIRIE DE VALBOIS**

20 RUE DES FONTAINES 55300 VALBOIS

http//:valbois-meuse.fr

ouverture du secrétariat mardi de 14 H 00 à 18 H00

# INSCRIPTIONS AFFOUAGES 2019-2020

Les personnes désirant bénéficier d'un affouage devront s'inscrire à la mairie :

# <u>les mardis 5 ou 12 novembre 2019</u> entre 14 heures et 18 heures.

Il sera remis au moment de l'inscription à chaque postulant, un règlement des affouages et un engagement de l'affouagiste à signer.

Il est demandé expressément aux personnes n'ayant pas un besoin personnel indispensable de bois pour se chauffer d'éviter de présenter une demande, ( le règlement des affouagistes précise que le bois doit être réservé à un usage strictement personnel et être brûlé dans la commune).

# MESSAGE DE LA GENDARMERIE

# Vigilance à propos de faux agents ENEDIS

Une grave agression d'une personne âgée a eu lieu sur Ligny-En-Barrois.

Un faux agent ENEDIS s'est présenté au domicile de la victime qui lui a ouvert sans difficulté .

A ce moment, elle été agressée par 4 autres individus (encagoulés et gantés).

Ils l'ont ligoté et roué de coups , les malfaiteurs ont intégralement fouillé la maison . ils se sont enfuis en emportant un coffre-fort.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Présents: MARCUS Martine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

Absentes excusées: MUHLENHOVER Danièle, DUMENY Catherine

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

# N° 36-2019 : Adhésion au contrat collectif d'assurance complémentaire Prévoyance « maintien de salaire

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- Sous réserve de l'avis favorable du comité technique sur le projet de participation financière présenté par la commune,
- Considérant que le centre de gestion a décidé, par délibération du 23 février 2018, la mise en œuvre d'une convention de participation pour couvrir le risque prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les agents des collectivités territoriales et des établissements publics territoriaux affiliés,
- Considérant qu'à l'issue de la procédure, le centre de gestion, par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a décidé de retenir la proposition de TERRITORIA Mutuelle en convention de gestion avec GRAS SAVOYE,
- Considérant l'intérêt de prendre en compte, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, ce risque « prévoyance » pour les agents de la collectivité,
- Considérant les résultats de la consultation ci-dessous présentés,

GARANTIES	TAUX DE PRESTATIONS	TAUX DE COTISATIONS	TAUX DE
PREVOYANCE		SANS REGIME	COTISATION AVEC RI
		INDEMNITAIRE (RI)	
Garantie de base			
obligatoire : incapacité	90% net	0.66%	0.64%
temporaire de travail			
Garantie au choix de			
l'agent :	90% net	0.26%	0.32%
Option 1 : invalidité			
Option 2 : minoration	90% de la perte de	0.39%	0.35%
de retraite	retraite	0.39%	
Option 3 : capital	100% du TA net	0.46%	0.46%
décès/PTIA	100/0 dd 1A 11et	0.40/0	

- Le Maire propose à l'assemblée l'adhésion de la commune à la convention de participation négociée par le centre de gestion et de verser une participation financière aux agents qui s'assureront dans le cadre de cette convention.

# Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la convention de participation de TERRTORIA Mutuelle négociée par le centre de gestion,
- de ne pas inclure le régime indemnitaire dans l'assiette de cotisations,
- de verser une participation financière de 11.50 euros par mois et par agent assuré dans le cadre de la présente convention.

# N° 37-2019: Renouvellement contrat adjoint technique

Mme le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique arrive à échéance au 31 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La reconduction du contrat de Mme CLAUSSE Sylvie par voie d'avenant pour une durée d'un an.
- La rémunération sera basée sur l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe NT, indice brut : 347, indice majoré : 345.
- La durée hebdomadaire est maintenue à 0.5 heures avec possibilité d'heures complémentaires.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières se rapportant à la décision précitée.

## N° 38-2019: Destination des coupes de bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage de la coupe suivante :

Parcelle n°: 20

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

• La délivrance pour l'affouage du taillis, des petites grumes, des arbres de qualité chauffage et, éventuellement, des houppiers, dans la parcelle 20

Conformément aux articles L 243-1 et L243-2 du Code Forestier, le conseil municipal :

• Décide que l'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouages, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M.MARCUS Hubert

M. HAZARD Jean

M. HAZARD Guy

Et fixe:

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 30/04/2021
- le délai de vidange au 30/09/2021

# N° 39-2019: Alimentation en Eau Potable – Protection contre les pollutions diffuses

Par courrier en date du 26 mai 2019, La Direction Départementale des Territoires rappelle à la commune que le captage de la Source « DU LAVOIR » de Senonville situé sur la commune de VALBOIS fait partie des 80 captages prioritaires inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse, en raison de la teneur élevée en nitrates.

Les services de la DDT, accompagnés de ceux du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Mission Captage de la Chambre d'Agriculture de la Meuse ont rencontré Mme le Maire afin de présenter la démarche relative à la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage.

L'Aire d'Alimentation a été définie par le bureau d'étude AMODIAG en 2010 et la Mission Captage a réalisé un diagnostic territorial des pressions agricoles ainsi qu'un Plan d'Action datant de décembre 2008.

La Commune a la charge le recrutement d'une structure d'animation de ce plan d'actions.

Par ailleurs, le Service d'Assistance Technique de l'Eau du Département de la Meuse propose une convention permettant d'aider la commune à recruter la structure d'animation (proposition de cahier des charges, assistance à la passation du marché).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de ne pas engager les démarches visant à protéger le captage contre les pollutions diffuses compte tenu du transfert de la compétence eau au Syndicat des eaux Laffont Ladebat au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

# N° 40-2019 : Réfection murs des cimetières de Varvinay et Savonnières

Mme le Maire rapporte au conseil municipal les désordres constatés sur les murs des cimetières de Varvinay et Savonnières.

Une consultation pour la réfection de ces murs a été lancée, les entreprises ZUNINO-LOMBARD et SOMEIL n'ont pas répondu.

Après étude des offres reçues :

# <u>Cimetière de Varvinay</u>

- PELE Romuald pour un montant de 3 124 euros HT

- SARL BELLINI-LOPUZANSKI pour un montant de 1 840 euros HT

# **Cimetière de Savonnières**

PELE Romuald pour un montant de
 SARL BELLINI-LOPUZANSKI pour un montant de
 5 159.10 euros HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux des deux cimetières à M. PELE Romuald pour un montant de 5 975.50 euros HT. Les crédits seront budgétisés en 2020.

## N° 41-2019 : Travaux monument aux morts de Senonville

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder au nettoyage du monument aux morts de Senonville avec application d'un hydrofuge et en confie la réalisation à l'entreprise SOMEIL pour un montant HT de 1 990 euros. La commune bénéficiera d'une aide de 400 euros du Souvenir Français.

## **Informations diverses**

# - Circuit VTT (Association Les Têtes Brulées)

Mme le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 35-2019 du 5 août décidant la signature d'une convention de passage d'un circuit VTT sur le territoire communal conformément au projet de création d'un site FFC-VTT sur le territoire du PETR Cœur de Lorraine, l'association les Têtes Brulées, le PETR Cœur de Lorraine et la CODECOM Côtes de Meuse Woëvre .

Mme le Maire communique plusieurs remarques émanant des communes voisines relatives à ce projet (plans imprécis, convention succincte, interdiction à redéfinir notamment pendant la période de chasse et d'exploitation forestière, remise en état en cas de dégradation, coût annuel d'entretien des chemins semble sous-estimé pour 200 km de circuit...)

Il conviendra d'être vigilant sur les termes de la convention avant signature.

## - Site Natura 2000

Mme le Maire donne compte rendu de sa rencontre avec Mme LEBRAUD du Parc Naturel Régional de Lorraine concernant le projet d'extension du site Natura 2000 afin de répondre à plusieurs enjeux : mise en cohérence des 38 entités actuelles, notamment ajouter les zones d'alimentation des chauves-souris en plus des gîtes déjà dans le site et rajouter l'enjeu écrevisses (voir pages suivantes).

# Fête de Noël

La fête de Noël pour les enfants de la commune se déroulera le 20 décembre 2019 à la salle des fêtes de Chaillon avec un spectacle de clowns.

# Remarques de M. MARCUS Hubert

M. MARCUS souhaite que dorénavant la commune requiert auprès des entreprises sollicitées pour des offres de prix : l'âge, l'ancienneté, la qualification professionnelle des ouvriers, la formation CASSES des employés et des responsables, des références sur le même type de travaux et la présentation d'une attestation d'assurance décennale obligatoire.

M. MARCUS informe le conseil municipal que lors des 2 Week-end du 31/08 au 1/09 et du 07/09 au 08/09 la population de Savonnières a doublé. Considérant que le réservoir d'eau potable n'est rempli qu'à 1/3 à ce jour, il est à craindre un manque d'eau en cas d'augmentation de la population.

des espèces et des milieux cours du XX<sup>e</sup> siècle. écrevisses autochtones d'une grande partie de l'Europe au (porteuses saines). Elles ont contaminé puis éradiqué les

# des actions à développer :

agents pathogènes véhiculés par les espèces introduites Les espèces indigènes sont particulièrement sensibles à des

mais préservez-les quelle que soit leur taille. ne détruisez pas les petites zones humides

évitez toute intervention sur des petits

cours d'eau propices sans diagnostic préalable. évitez les travaux sur les zones de ponte pendant la période de

ne prélevez ni les adultes, ni les œufs.

n'introduisez pas d'écrevisses exogènes dans les cours d'eau ou les plans

nettoyez soigneusement vos bottes après passage d'un cours d'eau où la présence d'espèces exotique est avérée, afin de ne pas contaminer les cours présence d'espèces exotique est avérée. (en particulier les petits cours d'eau de tête de bassin). n'introduisez pas de poissons dans les petites zones humides

toxiques...) pour éviter le piétinement par le bétail, enlèvement des encombrants d'eau où trouvent refuge nos espèces locales. réhabilitez écologiquement les sites de présence (clôture périphérique

gérez extensivement les prairies en bord de cours d'eau.

réduisez les intrants sur ces cultures. implantez des bandes enherbées entre les cours d'eau et les cultures et

acte polluant ou destructeur (déchets, vidange de voiture, assèchement du milieu, création de barrages...). préservons ensemble la qualité de ces petits cours d'eau en évitant tout

# n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste : communiquez vos observations et

Parc naturel régional de Lorraine Courriel: pnr-lorraine@pnr-lorraine.com BP 35 - 54702 PONT-A-MOUSSON cedex Tél.: 03 83 81 67 67 Rue du Quai Logis Abbatial des Prémontrés



23 rue des Garennes - 57155 MARLY Tel : 03 87 62 38 78 Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace Conseil Supérieur de la Pêche, Délégation Régionale

ou dr3@csp.ecologie.gouv.fr

© PNRL 2005 - Imprimé à 15 000 exemplaires Document édité avec le soutien financier de :



Crédit photo : CSP : Marc Collas - PNRL : L. Godé - imprimé sur papier recyclé - Conception : piment (101) 03 29 25 91 23



espèces animales protégées

régional de Lorraine

du Parc nature





pattes rouges, à pattes grêles de la famille des Astacidae décapodes faisant partie soi Il existe plusieurs sous-(tcrevisse américaine). famille des Cambaridae tcrevisse signal) soit de la (Ecrevisse à pieds blancs, à Les écrevisses sont des

> arrière du sillon cervical 2. d'épines latérales est visible uniquement en une crête triangulaire crénelée. Une ligne Le rostre 🌕 à bords parallèles se termine par sont rouges de même que ses articulations. 18 cm pour les mâles. Ses pinces, imposantes L'Ecrevisse à pattes rouges mesure jusqu'à

visibles en arrière du sillon cervical. de sa face ventrale et de ses grosses pinces 13 cm et se distingue par la coloration pâle non denticulée. Des petites épines sont bien par une crête médiane peu marquée et Le rostre, à bords convergents se termine **L'Ecrevisse à pieds blancs** mesure jusqu'à

C presque droits et une coloration des pinces plutôt fines, très allongées à bords De nombreuses épines recouvrent les côtés générale claire. Le rostre à bords parallèles L'Ecrevisse à pattes grêles, se caractérise par présente des côtés denticulés à la base. du céphalothorax en arrière du sillon cervical.

sur le territoire du Parc

Ecrevisse américaine La nuisible

Ecrevisse femelli

Ecrevisse mâle (remarquez les 2 "baguettes" copulatoires)

carnivore à l'automne (crustacés, escargots, larves d'insectes...). Les écrevisses ont une activité essentiellement nocturne. Omnivores et volontiers détritivores, elles ont une tendance plus

actions de préservation et de sauvegarde des zones humides. génération, il est impératif de les prendre en compte dans les (\* Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) Espèces déterminantes pour les ZNIEFF\* de deuxième

< Pince d'Ecrevisse à pattes rouges

(Pacifasciatus leniusculus)

limosus) et

ou « du pacifique »

(Orconectes

nuisibles,

leptadactylus) ainsi que 2 espèces introduites et considérée comme « naturalisée », l'Ecrevisse à Egalement présentes, une espèce introduite

ttes grêles ou « turque » (Astacus leptodactylus

# Leur habitat

œufs contre près de 300 pour l'Ecrevisse à pattes rouges. milieux. Mâture à 3 ou 4 ans elle ne pond qu'entre 50 et 100 d'eau, elle représente un excellent indicateur de qualité des et effectuer ses mues. De plus en plus rare dans nos cours ripisylves aux berges bien enracinées pour se reproduire Il lui faut de nombreuses caches, en particulier de belles oxygénées des petits cours d'eau surtout en tête de bassin L'Ecrevisse à pieds blancs vit dans les eaux fraîches et très

astaciculture extensive et représente un mets de choix pour les restaurateurs. et les plans d'eau de bonne qualité. Elle est largement utilisée en L'Ecrevisse à pattes rouges vit dans les rivières à courant calme

le milieu naturel. échappée pour conquérir est élevée mais d'où elle s'est tiellement en étangs où elle espèces autochtones, vit essenet peu concurentielle à nos soixante, d'origine européenne introduite dans les années L'Ecrevisse à pattes grêles,



# De plus en plus rares

caches entre les racines ou les pierres ou creuseront des galeries en terre. elles trouveront des Dans les berges,



à octobre, puis 2 fois par an jusqu'à l'âge adulte. La mue des de juin. Dès lors, les juvéniles changent 6 à 7 fois de peau, de juin maladies qu'à la prédation et au cannibalisme. C'est à ces moments là qu'elles sont les plus vulnérables tant aux adultes s'effectue une seule fois par an. pondus 3 à 6 semaines plus tard, seront incubés jusqu´au mois C'est à l'automne que les écrevisses se reproduisent et les œufs,

sur les jeunes des espèces autochtones. compétitifs, ils exercent une importante prédation Les écrevisses exotiques, très prolifiques, peuvent libérés plus tôt dans le milieu naturel. Agressifs et procréer dès l'âge de 2 ans et les juvéniles sont



# Les écrevisses en France

# Espèces autochtones

# Espèces introduites

# Écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)

- I- rostre triangulaire
- 2- une seule crête orbital

Risque de confusion : écrevisse des torrents







# Écrevisse à pattes rouges (Astacus astacus)

- I- crête médiane denticulée
- 2- rostre aux bords lisses
- 3- présence de deux crêtes post-orbitales
- 4- pinces massives et rugu rouges en dessous

Risque de confusion : écrevisse du Pacifique, en raison des pinces rouges





# Écrevisse des torrents (Austropotamobius torrentium)

- I- rostre en forme de triangle
- 3- crête médiane de l'écaille des grandes antennes finement denticulées (lisses chez a. pallip

Risque de confusion: écrevisse à pieds blancs

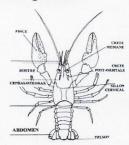








## Vue générale:



### Légende:



Transport et introduction autorisés



Transport à l'état vivant et introduction



commercialisation et transport à l'état vivant interdits

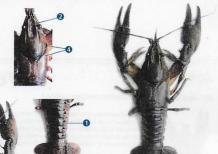
# Écrevisse américaine (Orconectes limosus)

I- taches rougeâtres sous l'abdomen

2- rostre aux bords parallèles

3- ergot caractéristique sur l'article précédant les pince





# Écrevisse à pattes grêles ou « turque » (Astacus leptodactylus)

2- pinces effilées aux doigts grêles

3- présence de deux crêtes





# Écrevisse signal ou « du Pacifique » (Pascifastacus leniusculus)

1- céphalothorax lisse

2- tache blanche ou bleutée

3- pinces rouges en dessous





# Écrevisse rouge de Louisiane (Procambarus clarkii)

2- un ou deux ergots sur l'article précédant les pinces

3- céphalothorax hérissé de nombreuses aspérités en avant et en arrière du sillon cervical

Risque de confusion:











